



## Législature 2024-2028 – Année administrative 2025

### Convocation à la séance du Conseil général de la Ville de Neuchâtel

Lundi 13 janvier 2025 à 19h30 – Séance n° 06

Hôtel de Ville – Salle du Conseil général

---

#### Ordre du jour

*(état au 16 décembre 2024)*

#### A. Rapport

- 24-013 Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général en réponse aux motions (sans numéro) « Pour l'étude d'une salle multisports à Peseux » et n° 347 « Construction de deux halles de gymnastique triples à Peseux et vers l'Université de Neuchâtel »

#### B. Autres objets

*(Textes complets ci-après)*

- 24-603 Interpellation du groupe VertsPopSol intitulée « Coopérer pour durer ! » [3](#)
- 24-604 Interpellation du groupe VertsPopSol intitulée « Pour le maintien des ACF » [4](#)
- 24-605 Interpellation du groupe PLR intitulée « Fête des Vendanges : du soutien pour les sociétés locales et de la transparence svp ! » [5](#)

Neuchâtel, le 16 décembre 2024.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

La présidente,

Le chancelier,

Violaine Blétry-de Montmollin

Daniel Veuve

**Distribution** : aux membres du Conseil général, pour convocation  
aux suppléant-e-s du Conseil général, pour information



## Pour mémoire

- 19-406 Proposition du groupe socialiste intitulée « Projet d'arrêté visant à préserver, aménager et développer les parcs et espaces publics dans les quartiers de la Ville de Neuchâtel »  
*Déposée le 28 octobre 2019 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1<sup>ère</sup> fois lors de la séance du 11 novembre 2019. Renvoi à la Commission des plans d'aménagement communal et d'alignement pour étude, selon décision du Conseil général du 20 janvier 2020, puis à la Commission DDMIE, selon décision du Bureau du Conseil général du 11 janvier 2021, confirmée le 9 mars 2021.*  
*D'entente avec l'auteur de la proposition et conformément au rapport 22-009, cette proposition sera traitée dans le cadre de la révision du PAL.*
- 22-401 Proposition du groupe vert'libéral intitulée « Arrêté concernant les places d'amarrage dans les ports de la Commune de Neuchâtel »  
*Déposée le 29 novembre 2022 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1<sup>ère</sup> fois lors de la séance du 12 décembre 2022. Renvoi à la Commission DTASRH pour étude, selon décision du Conseil général du 12 décembre 2022, repris par la Commission DDMS suite à la modification des dicastères le 1<sup>er</sup> juillet 2024.*
- 22-501 Postulat du groupe VertsPopSol intitulé « Quartiers durables »  
*Déposé et développé le 27 juin 2022 et inscrit à l'ordre du jour pour la 1<sup>ère</sup> fois lors de la séance du 5 septembre 2022.*  
*Renvoi à la Commission thématique « PAL » pour étude, selon décision du Conseil général du 6 février 2023.*

## **24-603**

**Interpellation du groupe VertsPopSol par M. Dimitri Paratte et consorts, intitulée « Coopérer pour durer ! »**

*Déposée le 21 août 2024 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1<sup>re</sup> fois lors de la séance du 2 septembre 2024*

---

**Le Conseil communal est prié d'indiquer comment il entend célébrer l'année internationale des coopératives en 2025.**

Développement écrit :

L'Assemblée générale de la communauté des États a proclamé 2025 comme année internationale des coopératives (Résolution de l'AG de l'ONU [A/RES/78/175](#) du 22 décembre 2023). L'objectif est de mettre en valeur les coopératives comme outil indispensable de la transition sociale et écologique nécessaire et de l'atteinte des objectifs du millénaire. Les coopératives sont un moyen centenaire d'organiser des entreprises innovantes qui améliorent la capacité économique de leurs membres et peuvent, depuis peu en Suisse également, poursuivre des objectifs d'intérêt public. La coopération peut servir une myriade de politiques publiques et d'intérêts publics qu'il s'agit de soutenir par un environnement favorable, tant dans l'accompagnement bienveillant des initiatives, de la connaissance des bienfaits d'un tel modèle que de soutiens, directs ou indirects, de ces actrices fondées sur l'initiative privée, mais hors du lucre et hors de l'État. La Ville de Neuchâtel pourrait encourager le mouvement coopératif local en matière d'économie circulaire et d'innovation sociale et doit pour ce faire apprendre à connaître son histoire et son tissu coopératif.

Le Conseil communal est ainsi prié de répondre, à tout le moins, aux questions suivantes :

1. Quelle est la proportion de neuchâtelois-e-s membres d'une coopérative ?
2. Quels sont les domaines dans lesquels s'inscrivent ces coopératives ?
3. Comment le Conseil communal pourrait-il promouvoir les coopératives ?
4. Quels pourraient être les domaines de développement et d'innovation intéressants à porter au travers de coopératives (logement, consommation, agriculture, solaire, culture, éducation, funérailles, etc.) ?
5. Quelles mesures de vulgarisation et de promotion des coopératives le Conseil communal envisage-t-il de mener durant et après l'année internationale des coopératives en 2025 ?
6. Comment le Conseil communal pourrait-il favoriser la coordination des coopératives, à l'échelle locale et régionale ?
7. Quelle est l'importance relative des coopératives d'habitation sur le territoire neuchâtelois et quels pourraient être les moyens financiers, fonciers et organisationnels d'en soutenir le développement ?

Le présent texte tient lieu de développement écrit

Réponse écrite du Conseil communal du 28 octobre 2024

## **24-604**

**Interpellation du groupe VertsPopSol par Mme Zoé Bachmann et consorts,**  
intitulée « Pour le maintien des ACF »

*Déposée le 18 septembre 2024 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1<sup>re</sup> fois lors de la séance du 23 septembre 2024*

---

Au début du mois de juin, l'Eorén (cercle scolaire réunissant les communes du littoral Est du canton, de Neuchâtel au Landeron) annonçait le « remodelage » du programme d'ACF (activités complémentaires facultatives) suite à une baisse de budget de 40'000 CHF.

Ce programme a remplacé les « ACO » à la rentrée 2009. Ces activités essentiellement gratuites permettaient aux élèves qui le souhaitaient d'exercer diverses activités le mercredi après-midi. Appelons un chat un chat, c'est une suppression. Les différents intervenants ont été remerciés et l'offre existante remplacée par des devoirs surveillés, du mentorat et coaching divers. Seule rescapée, la chorale.

Comment s'est passée la prise de cette décision ?

La Ville de Neuchâtel a-t-elle été consultée concernant cette question ?

Le Conseil communal, en tant que plus grande commune de l'Eorén a-t-il une marge de manœuvre pour réinstaurer des activités facultatives de loisir pour la rentrée 2025-2026 ?

Vu le succès retentissant de MAE et de la richesse de l'offre d'activité proposée dans ce cadre, serait-il possible d'étudier auprès de la population communale (sondage ?) si une offre d'activité extrascolaire pourrait trouver un écho auprès des élèves du cycle 3 ?

Le présent texte tient lieu de développement écrit

Réponse écrite du Conseil communal du 25 novembre 2024

## **24-605**

**Interpellation** du groupe PLR par M. Jari Correvon, intitulée « Fête des Vendanges : du soutien pour les sociétés locales et de la transparence svp ! »

*Déposée le 31 octobre 2024 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1<sup>re</sup> fois lors de la séance du 4 novembre 2024*

---

Pour de nombreux habitants de la commune et du canton, l'un des piliers de l'attractivité de la Fête des Vendanges (FDV) réside dans la présence des sociétés locales (clubs sportifs, associations, etc.). C'est principalement autour des stands tenus par leurs bénévoles que les Neuchâtelois se donnent rendez-vous chaque année pour se retrouver et partager des moments de convivialité. Leur présence constitue ainsi une grande partie de l'essence même de l'événement. Selon les déclarations du porte-parole de l'Association de la Fête des Vendanges de Neuchâtel (AFDV), 70 des 300 stands de la fête en 2024 auraient été tenus par des sociétés locales. Pour beaucoup d'entre elles, la FDV leur permet de générer des revenus qui apportent une contribution cruciale à leur budget annuel pour financer leurs activités.

Or, la participation des sociétés locales devient de plus en plus compliquée, principalement depuis l'introduction du système de paiement « cashless » et de la vaisselle consignée. Cette introduction a engendré une augmentation conséquente des charges financières et logistiques à assumer par les stands. Si le groupe PLR salue cette introduction pour ses bénéfices indéniables en termes de sécurité et de durabilité (un retour en arrière n'est pas désirable), il s'inquiète du fait que la hausse des charges qui en résulte conduise à une disparition progressive des stands tenus par les sociétés locales au cours des prochaines années, celles-ci se décourageant de devoir fournir autant d'efforts pour un retour sur investissement qui n'en vaut pas la chandelle. Plusieurs sociétés qui tenaient des stands depuis longtemps à la FDV ont d'ailleurs déjà jeté l'éponge au cours des deux dernières éditions notamment pour ces raisons. Ces développements sont peu réjouissants pour l'attractivité de la FDV. Si la création du Village des Vignerons, qui met en valeur de nombreux commerçants locaux avec le soutien de Neuchâtel Vin et Terroir, est un vrai succès que le groupe PLR applaudit, son agrandissement ne saurait compenser la diminution potentielle du tissu associatif parmi les stands de la FDV.

D'autre part, pour une organisation qui gère un budget d'environ CHF 2 millions, l'absence de transparence de l'AFVD interpelle. Aucune liste des taxes et tarifs pour la mise sur pied d'un stand ni de règlement de manifestation ne sont disponibles publiquement sur son site internet (contrairement à ce qui est pratiqué par les organisateurs de la Braderie à La Chaux-de-Fonds par exemple), ni même mis à disposition des tenanciers de stands. Sur la base de factures de l'AFDV envoyées à plusieurs sociétés locales que le groupe PLR a pu consulter, de nombreuses questions se posent sur la manière dont l'AFDV fixe ses prix et répercute sur les stands les coûts qui lui sont facturés par les collectivités publiques (taxes déchet et sécurité, SCAV, électricité, eau, etc.) et les partenaires privés (système cashless, vaisselle lavable, etc.). Les stands sont-ils tous traités sur un pied d'égalité (sociétés locales, commerçants, itinérants) ? Les montants des taxes et des tarifs sont-ils tous justifiés ? L'AFDV prend-elle une commission sur la refacturation qu'elle reporte sur les stands ? Impossible de répondre à ces questions et bien d'autres en l'absence de transparence de la part des organisateurs.

L'espace d'un week-end par année, en contrepartie de l'énorme travail réalisé par l'AFDV pour l'organisation d'une fête qui fait briller Neuchâtel, le Conseil communal délègue la gestion de la location de l'espace public du centre-ville à une entité de droit privé et les collectivités publiques (commune, canton, entreprises en mains des pouvoirs publics) lui fournissent de nombreuses prestations (sécurité, ramassage des

déchets, etc.) financées par le contribuable. Sans ce soutien, la FDV ne pourrait pas avoir lieu. L'AFDV semble se diriger vers un modèle de manifestation plus commercial au détriment des sociétés locales et son manque de transparence pose des questions sur la façon dont les deniers publics sont dépensés dans ce cadre. Par conséquent, le groupe PLR demande au Conseil communal de répondre aux questions suivantes :

1. Quel est le catalogue des prestations fournies par la Ville de Neuchâtel et les entreprises dont elle est actionnaire pour la tenue de la FDV ? A combien se chiffrent ces prestations pour les contribuables de la commune (si possible, compléter avec les prestations fournies par le canton si des renseignements à ce sujet peuvent être obtenus par le Conseil communal) ? Lesquelles de ces prestations sont facturées à l'AFDV ? A l'inverse, l'AFDV facture-t-elle à la Ville certaines prestations qu'elle effectue pour l'organisation de la FDV ?
2. Ces prestations font-elles l'objet d'un contrat/mandat signé entre la Ville de Neuchâtel et l'AFDV ? L'attribution de ce contrat/mandat (ou son absence) est-elle conforme aux dispositions légales applicables en matière de marchés publics ?
3. Le Conseil communal contrôle-t-il que ces prestations sont refacturées de manière équitable aux stands par l'AFDV ?
4. Selon l'art. 13.2 (« Ressources financières ») des statuts de l'AFDV, ses revenus proviennent entre autres « de la contribution des pouvoirs publics ». La Ville de Neuchâtel verse-t-elle une subvention annuelle à l'AFDV, et si oui, quel est son montant ?
5. Quel est le rôle du délégué de la Ville de Neuchâtel au sein du comité de l'AFDV ? Entend-il porter la voix du Conseil communal pour plaider plus de transparence de la part de l'AFDV ? De manière plus globale, quelle implication le Conseil communal souhaite-t-il avoir dans une fête d'importance nationale organisée dans notre ville ?
6. Quelles solutions relevant de sa compétence le Conseil communal propose-t-il pour réduire les charges financières des sociétés locales qui tiennent un stand à la FDV ?

Le présent texte tient lieu de développement écrit

Réponse écrite du Conseil communal du 23 décembre 2024